Madame la Sénatrice XXX,/Monsieur le Sénateur XXX,

Vous trouverez, en pièce jointe, une lettre décrivant mon appui au projet de loi S-229, *Loi concernant la sûreté des infrastructures souterraines* qui se trouve en deuxième lecture depuis le 4 octobre 2016 suite à son introduction par le Sénateur Grant Mitchell. Inspiré par le principe derrière le programme « Appelez ou Cliquez avant de creuser », le projet de loi :

* imposera aux exploitants de telles infrastructures sous réglementation fédérale ou situées sur des terres fédérales de les enregistrer auprès d’un centre de notification;
* imposera à quiconque envisage d’excaver de faire une demande de localisation au centre de notification concerné;
* imposera aux exploitants d’infrastructures souterraines de donner suite aux demandes de localisation soit en identifiant clairement et rapidement l’emplacement de leurs infrastructures au moyen de marques et de renseignements descriptifs ou en déclarant que l’excavation n’est pas susceptible d’endommager les infrastructures souterraines.

Merci pour votre temps et votre appui.